



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 20/08/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne aides PAC 2020

Relevé de constats dans le cadre des contrôles surface

Les exploitants qui sont contrôlés au titre des aides surfaciques reçoivent, lorsqu'une non-conformité a été détectée par photo interprétation, un courrier ou un message électronique qui leur précise les anomalies constatées. Ils peuvent répondre aux observations formulées pour lever des anomalies qu'ils souhaitent contester, ce qui permet d'éviter, dans la grande majorité des cas, un déplacement physique du contrôleur sur le terrain.

Pour toute question relative à ces courriers, les exploitants agricoles concernés peuvent s'adresser au service économie agricole de la DDT.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse